

Accrochage - Exposition avec l'AAPARS

Dans le but ultime de mettre vos œuvres en valeur lors des expositions et pour en favoriser l'acquisition par des acheteurs potentiels, voici des conseils importants que nous vous suggérons d'appliquer.

Dans la majorité de nos expositions, vous avez droit à deux surfaces d'exposition identiques. Chaque surface grise trouée mesure 48 po. de large par 72 po.

Vos deux panneaux sont fixes l'un à l'autre formant un angle de 90 degrés. Le système d'éclairage fourni par l'AAPARS est installé sur un morceau de bois en haut de chaque panneau.

Une seule tablette de 30 po. de large par 8 pouces de profond est offerte à chacun des exposants pour y déposer cartes de visite, portfolio. Cette tablette placée au bas d'une de vos surfaces d'exposition, devra occuper un espace d'environ 8 à 12 po. de haut, dépendamment de son contenu.

Pour le choix de vos œuvres, primez la qualité plutôt que la quantité. Des surfaces d'exposition aérées mettent vos œuvres en valeur. Créez une harmonie visuelle déterminée par un style, sujet ou couleur.

***À ce sujet, nous vous suggérons fortement de ne pas tenter de démontrer TOUS vos projets, sujets ou médiums, mais plutôt ciblez-en un pour cette exposition.*

Avant l'exposition, préparez vos œuvres et le matériel nécessaire pour l'accrochage. (N'oubliez pas, l'association fournira l'éclairage et l'affichette à votre nom)

- Assurez-vous que chaque œuvre a l'équipement requis pour l'accrochage;
- Apportez des crochets pour isorel troué vendus en quincaillerie et de la gommette;
- Utilisez obligatoirement les cartels fournis par l'association (3,5 po. de large par 2 po. de haut);
- Complétez les cartels à l'avance.

Petit truc/conseil :

Pour plus de rapidité lors de l'accrochage et pour juger de l'impact visuel de la disposition, préparez-vous un schéma à l'avance en n'oubliant pas d'inclure l'espace nécessaire pour les cartels.

Les cartels :

Ceux-ci devront être placés à droite sous chacune des œuvres, et cela sur vos deux surfaces d'exposition. La seule exception serait pour la ou les œuvres situées dans la partie inférieure du panneau, dans ce cas il vous est permis de mettre le cartel à droite au-dessus de l'œuvre.

Voici quelques dispositions suggérées :

- Accrochez les petites œuvres au-dessus des grandes
- Tentez de créer une forme géométrique avec l'ensemble des œuvres exposées (rectangle, triangle...) et créez des axes d'alignement.
- Visuellement les alignements sur des axes verticaux et/ou horizontaux mets grandement en valeur et en équilibre vos murs d'exposition.
- Lorsque la disposition vous plaît, prenez une photo pour vous guider lors de votre accrochage

Noubliez pas :

Les œuvres ne doivent jamais couvrir le contour de métal des panneaux ni en déborder donc ne rien mettre aux limites de votre ruban-cache. Comme les panneaux ont tous deux faces, si l'une de vos œuvres dépasse de votre surface d'exposition, elle empiète automatiquement sur l'espace visuel de l'exposant se trouvant à côté de vous ou derrière votre panneau.

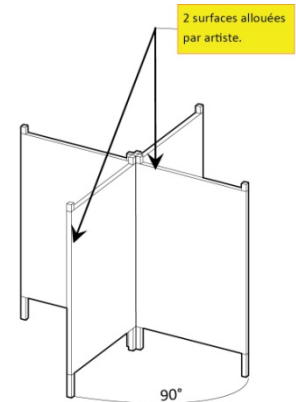
** Concernant l'affichage ou non des prix :

On ne peut vous obliger, mais sachez que plusieurs visiteurs pensent à tort que lorsque le prix l'œuvre n'est pas affiché, celui-ci doit être très élevé et ils n'osent pas se renseigner auprès de l'artiste.

**** En conclusion, veuillez prendre note qu'avant de quitter le vendredi soir, vous devez faire approuver votre accrochage** par un des membres du CA ou bénévole assigné à cette tâche afin de s'assurer que votre aménagement correspond aux normes de l'AAPARS, et ce, toujours dans le but d'optimiser la présentation de vos œuvres et d'harmoniser les espaces d'exposition de l'ensemble des exposants.

Merci à tous de votre collaboration !
Bons préparatifs et à très bientôt !!

De toute l'équipe de l'AAPARS



Installation type des panneaux: en flots